



# FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP ET DE TIR A BALLE



## CAHIER DES CHARGES Ecoles Fédérales de Ball-Trap

---

Vous souhaitez rejoindre le programme des Ecoles Fédérales mis en place par la Fédération Française de Ball-Trap et de Tir à Balle et nous vous en remercions.

Vous trouverez dans ce document les informations importantes à prendre en considération en vue d'obtenir votre labellisation ainsi que le dossier de demande à renseigner et à remettre à votre Référent Régional.

A réception de votre demande, le Comité Directeur, après avis pris auprès du Président du Comité Régional et de son Référent, statuera sur votre candidature. et vous informera de la suite donnée à votre requête.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question ou information complémentaire.

La Commission Formation & Pédagogie

## Informations préalables

---

La FFBT propose depuis 2020 la labellisation 'Ecoles Fédérales de Ball-Trap' (EFBT) à ses clubs affiliés.

Ce programme répond à plusieurs objectifs :

-  Initier les jeunes et nouveaux licenciés aux différentes disciplines fédérales
-  Suivre leur évolution en entraînements & compétitions
-  Accompagner, soutenir et aider les clubs qui souhaitent adhérer au programme
-  Disposer d'un vivier de formateurs sur les différents niveaux

La FFBT s'engage à mettre en œuvre les actions et moyens suivants :

-  Mettre à disposition des outils pédagogiques pour cadrer la formation des Tireurs sur l'ensemble du territoire
-  Former et mettre à niveau les formateurs aux méthodes et outils mis en place
-  Contribuer au développement des clubs labellisés actifs par la dotation ou prêt à usage de matériel
-  Communiquer sur le projet

## Les structures éligibles à la labellisation

---

La labellisation est accessible aux clubs associatifs ou Etablissements qui remplissent les conditions suivantes :

-  Être affilié à la FFBT depuis plus de 3 ans et être à jour de la cotisation annuelle fédérale (L'affiliation à la FFTir en parallèle est acceptée)
-  Exercer sereinement la pratique suivant les règlements techniques de la FFBT
-  Respecter les engagements liés aux parcours de formation des tireurs et formateurs
-  Être en mesure de proposer des séances de formation Tireurs régulièrement
-  Ne pas être sous le coup d'une procédure menaçant l'activité du Club au moment de la demande

Le dossier de labellisation est à renseigner par le club demandeur puis à transmettre au Référent Régional Formation qui se chargera, après vérification, de l'envoyer à la Fédération pour étude et approbation du Comité Directeur.

Le Comité Directeur peut refuser l'accès au programme Ecoles de Tir lorsque :

-  L'un des critères d'admissibilité n'est pas rempli
-  La demande émane d'un postulant dont l'honorabilité, la correction sportive ou le comportement vis à vis des autres membres apparaîtrait, après enquête, contestable.

La labellisation d'un club ne sera effective qu'après avis motivé de la Fédération sous un délai de 30 jours à réception du dossier de candidature.

La labellisation se perd par :

-  Le non-règlement des cotisations annuelles des cotisations fédérales
-  Le non-respect des règles & obligations envers la Fédération et ses organes déconcentrés
-  Le non-respect du cahier des charges en cours de validité des Ecoles Fédérales de Ball-Trap
-  Pour motifs graves dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire

## Engagement de la structure

---

En vue de sa labellisation et de son maintien, le club s'engage à respecter le présent cahier des charges.

### *Durée du partenariat*

Le Club labellisé s'engage dans le partenariat E.F.B.T. pour une période minimale de trois ans.

### *Disciplines pratiquées*

La pratique régulière d'au moins une discipline dont la FFBT est délégataire est requise pour obtenir la labellisation. Le club informera la commission Formation de la pratique de disciplines supplémentaires ou supprimées.

### *Ouverture du Club*

Les Clubs labellisés se doivent de respecter une ouverture régulière afin de permettre un entraînement assidu et la découverte de notre sport.

### *Equipements*

Le club devra mettre à disposition des tireurs inscrits au programme les installations utiles à la bonne réalisation des actions de formation ainsi qu'un espace adapté si nécessaire pour la formation théorique, idéalement équipé d'un ordinateur et vidéoprojecteur permettant la projection des supports de formation selon le parcours dispensé. A défaut, l'utilisation des panneaux et supports pédagogiques est possible. En complément, afin d'animer les sessions, il est intéressant de disposer d'une 'boîte à outils' contenant différents plateaux, cartouches, bourres, éléments d'armes...

### *Formateurs*

Chaque club labellisé doit disposer d'au moins un formateur actif pouvant justifier d'un titre délivré par la FFBT parmi ses licenciés et ayant participé, le cas échéant, à une session de mise à niveau.

Pour mémoire, la conservation du droit de former des formateurs est liée :

- A une activité réelle de formateur au sein de son club ;
- A la participation à une session de réactualisation tous les quatre ans.

Le manquement aux sessions de réactualisation ou le non-renouvellement de licence entraîne la suspension du droit de former.

Si l'évolution des programmes le justifie, les formateurs pourront être convoqués pour une session intermédiaire. En cas de manque manifeste de compétences, une session de mise à niveau sera programmée.

Les modalités concernant les formations de formateurs sont disponibles sur le site fédéral.



# FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP ET DE TIR A BALLE



## *Formation Tireurs*

Il existe 3 types de formation EFBT : Session Découverte, Parcours Initiation et Parcours Perfectionnement.  
(Cf Plaquette EFBT)

Tout tireur participant à un stage 'Initiation' ou 'Perfectionnement' doit être détenteur d'une licence fédérale pour la saison en cours.

Pour les sessions 'Découverte', si le tireur n'est pas licencié, une Autorisation de Pratique Journalière (APJ) devra lui être délivrée.

Les sessions de formation doivent être planifiées régulièrement afin de satisfaire aux besoins des tireurs inscrits. Elles peuvent se dérouler pendant ou en dehors les horaires d'ouverture habituels du Club, selon un planning défini par le club ou sur rendez-vous.

L'accès à l'EFBT est destiné en priorité aux licenciés du Club.

Toutefois, un licencié d'un club non labellisé pourra intégrer une EFBT d'un autre club selon les mêmes conditions. Ce dernier ne pourra toutefois pas prétendre aux 2 500 cartouches fédérales.

## *Organisation, Déroulé et Gestion des stages Tireurs*

Le Club labellisé devra appliquer les consignes pédagogiques et administratives ainsi que les tarifs définis. Les spécificités de chaque type de formation sont détaillées dans l'annexe 'Parcours de Formation Tireurs'.

Dans un souci d'amélioration continue et en vue de potentielles 'dotations', le club assurera la gestion et le suivi des formations réalisées qu'il transmettra de manière régulière à la Fédération selon les modalités prévues.

## Accompagnement de la Fédération

---

Afin d'accompagner les Clubs labellisés dans leurs actions, la Fédération mettra en œuvre les moyens nécessaires au développement du programme EFBT.

### Kits Pédagogiques

-  Session 'Découverte'
  - Plaque d'accueil pour le tireur
  - Guide pédagogique du Formateur
-  Parcours 'Initiation' & 'Perfectionnement'
  - Plaque d'accueil pour le tireur
  - Support de formation projetable pour les stages Initiation et Perfectionnement
  - Guides pédagogiques à destination du formateur
  - Supports de formation numériques pour les tireurs
  - Livret d'apprentissage pour les tireurs
-  Documents et outils administratifs utiles
-  Affiches pédagogiques reprenant les points essentiels des parcours de formation

### Dotations fédérales

En fonction de l'activité de son Ecole de Ball-Trap, le club labellisé pourra bénéficier de mises à disposition de matériel de la part de la Fédération.

En cas de dysfonctionnement ou d'abandon du programme EFBT par le club, le matériel pourra être récupéré voire facturé en cas de non-restitution ou de restitution en mauvais état.

### Sponsors et Partenaires

En complément des dotations fédérales, la Fédération œuvre auprès des fournisseurs et sponsors afin qu'ils participent au développement des EFBT.

### Communication

Afin de promouvoir le programme des EFBT, la Fédération mettra en place des actions de communication :

-  Clubs labellisés
  - Signalétique identifiant la labellisation Ecoles de Tir
  - Affiche informative sur les EFBT
  - Dépliant de présentation des EFBT
-  Site internet Fédéral
  - Présentation et Mode de fonctionnement du programme EFBT
  - Liste des Ecoles labellisées / disciplines concernées
-  Participation à des événements nationaux et locaux (salons, foires...)
-  Gadgets à destination des tireurs stagiaires